



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des affaires étrangères

981.0- 5 – EUROF 1/15

Notification aux Gouvernements des Etats parties à la Convention relative à la constitution d'EUROFIMA, Société européenne pour le financement de matériel ferroviaire, conclue à Berne le 20 octobre 1955

MODIFICATIONS DES STATUTS

Modification du nom *Société Nationale des Chemins de fer français*

Le 11 décembre 2015, l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'EUROFIMA, qui s'est tenue à Glattbrugg, a modifié le texte de l'article 5 des Statuts de la Société, en indiquant que le nom *Société Nationale des Chemins de fer français* est remplacé par *SNCF Mobilités*.

Cette décision est entrée en vigueur immédiatement, soit le 11 décembre 2015.

La présente notification est faite par le dépositaire (www.dfae.admin.ch/depositaire) en application de l'article 2, lettre d, de la Convention.

Annexes:

- Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 11 décembre 2015 (copie de l'original anglais)
- Statuts d'EUROFIMA tels qu'amendés le 11 décembre 2015 (français et allemand)

Berne, le 18 décembre 2015

